

## Charte Développement Durable

*Cette charte vise à engager les adhérents du Club des Entrepreneurs Jouy-Versailles Grand Parc (CEJ-VGP) vers une conscience citoyenne et entrepreneuriale du développement durable, en favorisant l'émergence de nouveaux modèles de développement pour les générations futures, orientés vers des entreprises plus sociales et solidaires, respectueuses de leur écosystème. En tant qu'acteur économique, l'entreprise membre du CEJ-VGP se propose d'inclure les principes du développement durable dans ses activités, qu'il s'agisse de préservation de l'environnement, d'équité sociale ou d'efficacité économique, tout en favorisant son intégration territoriale.*

*En adhérant au Club des Entrepreneurs, les membres s'engagent à respecter cette charte et peuvent s'en prévaloir vis-à-vis de leurs parties prenantes.*

### **Préservation de l'environnement**

L'entreprise membre du Club, se propose d'agir en faveur de la préservation de l'environnement, de sa biodiversité ainsi que de la réduction de son empreinte environnementale : diminution de ses rejets et déchets, recyclage, réduction de ses consommations de ressources naturelles (matières premières, eau, énergie), comportements et modes de production sobres (éco-conception, achats durables), éco-mobilité, protection des espaces naturels sur son site d'implantation...

### **Équité sociale**

L'entrepreneur membre du Club se propose d'agir en faveur du bien-être, de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs : faciliter leur implication dans la vie de l'entreprise (valeurs partagées, responsabilisation, dialogue), développer leurs compétences et talents (formation) et leur employabilité (mobilité), lutter contre les exclusions.

### **Efficacité économique**

L'entreprise membre du CEJ-VGP se propose d'intégrer le développement durable dans sa gestion et d'évoluer progressivement vers des pratiques permettant de prendre en compte les attentes environnementales et sociales des citoyens, des territoires, des consommateurs... L'engagement dans cette voie, offre à l'entreprise la possibilité de faire évoluer son modèle économique, de conquérir de nouveaux marchés en revisitant sa stratégie en termes de positionnement, d'innovation, de différenciation et de compétitivité.

### **Gouvernance et intégration territoriale**

L'entreprise se propose de développer son implication et sa concertation avec les "parties prenantes" de son écosystème (collaborateurs, clients, fournisseurs, collectivités, riverains, associations...) en favorisant la transparence de ses pratiques. L'entreprise adhérente du Club, s'engage à établir des relations de confiance, constructives et solidaires avec les autres membres et les différents acteurs du territoire sur lequel elle exerce ses activités. Elle contribue ainsi à développer des synergies et à nouer des partenariats, en facilitant la diffusion des bonnes pratiques et retours d'expérience.